



**Saint-Constant**

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT

**ÉLECTIONS MUNICIPALES 2017**

**AVIS PUBLIC**

**AUX PROPRIÉTAIRES UNIQUES D'UN IMMEUBLE, AUX OCCUPANTS UNIQUES D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE, AUX COPROPRIÉTAIRES INDIVIS D'UN IMMEUBLE ET AUX COOCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE**

**SCRUTIN DU 5 NOVEMBRE 2017**

**AVIS PUBLIC** est, par la présente donné, par la présidente d'élection, Me Sophie Laflamme:

⇒ **aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous:

- 1- avoir 18 ans le **5 novembre 2017**;
- 2- être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le **1<sup>er</sup> septembre 2017** et, à cette date, ne pas avoir été déclarée coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
- 3- être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise, situé sur le territoire de la municipalité, depuis au moins 12 mois, le **1<sup>er</sup> septembre 2017**;
- 4- avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale, au plus tard le **21 octobre 2017**.

**ET**

⇒ **aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous:

- 1- avoir 18 ans le **5 novembre 2017**;
- 2- être une personne physique, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle le **1<sup>er</sup> septembre 2017** et, à cette date, ne pas avoir été déclarée coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
- 3- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, depuis au moins 12 mois, le **1<sup>er</sup> septembre 2017**;
- 4- avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs, le **1<sup>er</sup> septembre 2017**;
- 5- avoir transmis à la municipalité à l'adresse indiquée ci-dessous une procuration, au plus tard le **21 octobre 2017**.

**PRENEZ NOTE** que la demande d'inscription ou la procuration transmise après le dépôt de la liste électorale mais au plus tard le 21 octobre 2017 sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale.

**Un modèle de formulaire de demande d'inscription ou de procuration est disponible au bureau de la présidente d'élection. Les demandes d'inscriptions et les procurations prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.**

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le bureau de la présidente d'élection :

Me Sophie Laflamme  
Ville de Saint-Constant  
147, rue Saint-Pierre  
Saint-Constant (Québec) J5A 2G9  
Tél: (450) 638-2010, poste 7533  
Courriel: [election@saint-constant.ca](mailto:election@saint-constant.ca)

DONNÉ à Saint-Constant, ce 28 août 2017.



Me Sophie Laflamme,  
Présidente d'élection